

Le suffrage féminin communal à Neuchâtel

Autor(en): **E.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **27 (1939)**

Heft 540

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

De ce que l'on se soumet sagement aux nécessités de la vie, il ne s'en suit pas à coup sûr que l'on se console ou que l'on oublie.

de SÉGUR.

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p> <p>Compte de Chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE Fr. 6.— ÉTRANGER 8.— Le numéro 0.25</p> <p>Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.</p>	<p>ANNONCES 11 cent, le mm.</p> <p>Largueur de la colonne: 70 mm.</p> <p>Réductions à annoncer déclinées</p>
--	--	---	---



Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des femmes

Convocation au XII^e Congrès Copenhague, 8-15 juillet 1939

Membres et amies de l'Alliance, femmes de toutes les nations, nous vous invitons à notre XII^e Congrès à Copenhague, du 8 au 15 juillet 1939.

Notre Congrès d'Istanbul en 1935 a manifesté la solidarité des femmes de l'Orient et de l'Occident: celui de Copenhague se tiendra dans un de ces pays du Nord où la démocratie et la coopération sur un pied d'égalité des hommes et des femmes sont depuis longtemps admises et acceptées pour le bien commun.

Répondez donc en grand nombre à notre appel pour travailler avec nous à la réalisation des buts de l'Alliance: la défense des droits de la femme et son éducation politique et sociale. Revendiquez avec nous la possibilité pour elle de contribuer à la rénovation du monde, en pleine conscience de ses devoirs et de ses responsabilités.

Certes, les femmes n'ont pas pu, par les seuls moyens électoraux, mettre en pratique l'idéal auquel toutes nous aspirons, mais nous devons tenir compte de ce que leur coopération à la vie publique est de date récente et que leur éducation politique a été trop longtemps négligée. Aussi, loin de nous laisser décourager, devons-nous multiplier nos efforts, élargir et intensifier notre lutte dans le domaine politique, économique et social. Nous ne devons pas perdre de vue, en effet, que c'est dans des moments particulièrement critiques que la collaboration des femmes a été sollicitée et appréciée par ceux-là même qui refusent de leur reconnaître des droits.

Nous ne pouvons assister impassibles aux fléaux dont souffre l'humanité: injustices sociales répétées; exploitation du travail féminin; guerres atroces, détruisant les popu-

lations civiles et leurs foyers; régression de la morale; empoisonnement des relations internationales; persécution d'êtres humains pour motifs de race ou d'opinion; suppression de la liberté de pensée sous toutes ses formes; déroute économique entraînant d'une part la misère de millions d'individus, alors que d'autre part on détruit des matières premières et des denrées alimentaires.

Un front de défense constitué par tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté est indispensable pour sauvegarder la civilisation en péril. Mais les forces féminines ne peuvent avoir une action efficace que si des droits égaux à ceux des hommes sont reconnus aux femmes dans tous les domaines et sans aucune réserve.

Joignez-vous donc à nos rangs! Venez vous retremper avec nous dans l'atmosphère vivifiante de solidarité qui est celle de nos réunions.

Apportez-nous le concours de vos efforts. Attachez-vous à trouver avec nous les solutions les meilleures aux problèmes essentiels. Travaillez à l'abolition des préjugés qui séparent les sexes et préparez une victoire qui, tout en étant celle des femmes, sera en même temps le triomphe de la justice.

Nous ne doutons pas, membres de l'Alliance et chères amies, que vous ne reveniez du Congrès de Copenhague avec une plus claire notion des problèmes actuels, la conscience nette de votre force et de votre valeur sociale, et la foi dans l'avenir.

Margery I. Corbett ASHBY, Présidente.
Rosa MANUS, Gemaine MALATERRE-SELLIER, Frantiska PLAMINKOVA, Hoda CHARAOUI, Vice-Présidentes.

E. H. PIEPERS, Trésorière.
Emilie GOURD, Secrétaire honoraire.

Milena ATANATSKOVITCH, Marie GINSBERG, Ingeborg HANSEN, D. IVANOVA, Bertha LUTZ, Alison NEILANS, Dhanvanthi RAMA RAU, Marcelle RENSON, Bessie RUSCHBIETH, Josephine SCHAIR, Nina SPILLER, Ania SZELAGOWSKA, Anni VOIPPO, Marie WOLFOVA, Membres du Comité Exécutif.
Carie Chapman CATT, Présidente d'Honneur.

Frances M. STERLING, Adèle SCHREIBER, Vice-Présidentes d'Honneur.

Aperçu du programme du Congrès

Mercredi 5, Jeudi 6 et Vendredi 7 juillet:

Séances du Comité Exécutif, du Comité International, du Conseil de Jeunesse, et des Commissions de l'Unité de la Morale, des Conditions du Travail, de la Paix, du Statut légal de la Femme, de la Nationalité de la Femme mariée, et du Suffrage. Réception à la presse, déjeuner en commun du Comité Exécutif, des présidentes des délégations, et des membres du « Dansk Kvindesamfund ».

Samedi 8 juillet:

Ouverture officielle du Congrès dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Copenhague. Discours du Premier Ministre, du représentant de la Municipalité, de la Présidente du « Dansk Kvindesamfund » et de la Présidente de l'Alliance. Appel et messages des présidentes des délégations nationales.

Dimanche 9 juillet:

Le rôle de la femme, comme productrice, comme travailleuse professionnelle, comme travailleuse sociale, comme ménagère et comme mère. La femme et la démocratie: les devoirs de la citoyenne. Comment la femme peut-elle exercer une plus grande influence dans la vie publique? Réception officielle.

Lundi 10 juillet:

L'Alliance à un tournant de son histoire: son programme, sa base financière. — Meeting scandisave.

Mardi 11 juillet:

Excursion dans les environs de Copenhague. Fête champêtre offerte par le « Dansk Kvindesamfund ».

Mercredi 12 juillet:

Suite de la discussion sur l'Alliance à un tournant de son histoire. — Rapports et résolutions. — Réunion publique: La Paix et la défense de la dignité humaine.

Jeudi 13 juillet:

Rapports et élections. — La jeunesse et le monde. L'attitude de la jeunesse à l'égard de la politique internationale, de la psychologie de la morale sexuelle et du travail professionnel. — Réunion publique: La jeunesse et l'Etat idéal.

Vendredi 14 juillet:

Séance de clôture du Congrès. — Réunion du Comité Exécutif et du Comité International.

AVIS IMPORTANT. — Des congressistes étant admises au Congrès en plus des déléguées affiliées de chaque Association affiliée, toutes celles de nos lectrices que ce programme intéresse et qui envisagent la possibilité de se rendre à Copenhague à cette occasion sont priées de s'adresser à la présidente de l'Association suisse pour le Suffrage, Mme A. Leuch, 22, Mousquines, Lausanne, qui fournira de plus amples renseignements.

L'évolution de la femme musulmane

C'est sous ce titre qu'Elisabeth Rotten nous apporte en un volume illustré de 500 pages l'adaptation en langue allemande de la remarquable étude sur la civilisation musulmane, de Miss Ruth Woodsmall, secrétaire générale de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles, et bien connue dans les milieux internationaux de Genève.

Miss Woodsmall nous initie de façon très complète à toutes les étapes de l'évolution progressive de la femme dans ce monde mahométan qu'elle connaît si bien après neuf ans de séjour en Orient. Et l'on peut bien parler d'un « monde », tant les conditions de vie sont différentes d'un pays à l'autre, parmi ceux qui lui ont fourni sa documentation: l'Egypte, la Turquie, la Syrie, l'Iran et l'Inde. Mais dans cette diversité complète des conditions de vie, de langues, de développement citadin ou campagnard, de population homogène ou mélangée, le signe commun à toutes les femmes musulmanes, et qui les distingue des femmes juives, hindoues ou autres, c'est l'observation du rite du « purdah » ou du port du voile. Et l'auteur au cours de tout ce volume s'efforce de nous pénétrer de cette conviction que le voile de la femme orientale n'est pas une coiffure, n'est pas une partie du costume national, n'est pas une chose, mais bien le symbole de l'asservissement de la femme, le témoignage palpable de sa situation inférieure dans l'échelle sociale, économique et intellectuelle de son pays.

Car la femme qui respecte le rite du « purdah » restera toujours, dans son intérieur, une servante, tenue à l'écart, ne pouvant prendre part à aucune manifestation de la vie de société, ni même se montrer dans la rue avec son mari. Elle n'aura aucun accès aux collèges, universités ou autres institutions où professent des hommes; malade, elle sera vouée au fatalisme, car le médecin ne peut ni l'interroger, ni même voir sa langue! C'est à peine s'il pourra lui tâter le pouls à travers un mouchoir enroulé autour de son poignet, ou vacciner une jeune fille par un trou ménagé dans sa manche! Tant qu'elle restera sous la domination du voile, l'ouvrière ne pourra travailler dans aucune fabrique dirigée par des hommes et sera réduite à du travail à domicile rémunéré par des salaires dérisoires que touchera son mari:

¹ Ruth Frances Woodsmall: *Der Aufstieg der mohammedanischen Frau*. Rotapfel-Verlag, Erlenbach-Zürich.

AVIS IMPORTANT

Au moment où ces lignes paraîtront, les remboursements pour les abonnements non encore payés en 1939 seront mis à la poste, et nous espérons que chacun voudra leur réserver bon accueil, songeant que, si notre journal a grand besoin de nouveaux abonnés, il est non moins urgent que ses anciens amis lui restent fidèles.

Le suffrage féminin communal à Neuchâtel

Une consultation des communes

On se souvient peut-être de la démarche faite par l'Association cantonale pour le Suffrage auprès du Conseil d'Etat, lui demandant de proposer au Grand Conseil un projet de loi qui reconnaîtrait aux femmes le droit de vote et d'éligibilité en matière communale. A la suite de cette requête, le Conseil d'Etat a procédé à une consultation des Conseils communaux et il a invité l'Association cantonale pour le Suffrage à lui envoyer une délégation pour prendre connaissance des résultats de son enquête.

L'entrevue a eu lieu au Château de Neu-

châtel, le 31 janvier. M. A. Borel, président du Conseil d'Etat, assisté du Chancelier, a communiqué, l'une après l'autre, les réponses reçues: à part quelques communes restées muettes, presque toutes, comme on pouvait s'y attendre, émettent un avis négatif, plus ou moins motivé (« les femmes n'en veulent pas! »). Cependant, Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds se déclarent d'accord sur le principe, mais font des objections de procédure, n'admettant pas l'option locale, qui avait été prévue par les suffragistes. Enfin, il y eut pourtant un juste en Israël: la commune industrielle de Fontainemelon accepte sans réserve la proposition. A cela, la délégation répondit qu'en somme le résultat de la consultation n'était pas décourageant, les 4 communes favorables représentant à elles seules plus de la moitié de la population du canton. De plus, si l'on préfère donner aux femmes leurs droits d'emblée, dans toutes les communes, elles ne s'en plaindront pas!

Mais, dans ces conditions, le Conseil d'Etat a déclaré M. Borel, ne voit pas la possibilité de présenter au Grand Conseil le projet de loi proposé par les suffragistes. Cette fin de non recevoir, fut exprimée d'ailleurs de la façon la plus courtoise.

Il va sans dire que l'Association cantonale pour le Suffrage ne s'en tiendra pas là, mais qu'elle va sans tarder examiner les démarches à entreprendre. Nous ne manquerons pas de tenir les lecteurs du *Mouvement* au courant des événements.

E. P.

L'ascension du Mont-Blanc il y a cent ans, par Henriette d'Angeville.



Cliché Attinger, Neuchâtel.

(Voir le feuilleton page suivante)